

"Permis d'exploitation" Formation obligatoire



DES STAGES AU PERMIS D'EXPLOITATION DANS PLUS DE 100 LIEUX DE FORMATION EN FRANCE

Cafés, hôtels, restaurants, cafétérias...

- Vous ouvrez une nouvelle affaire commerciale dans ce secteur,
- Vous entrez dans notre monde professionnel,
- Vous voulez déléguer la responsabilité de votre établissement à un collaborateur, ...

dans tous ces cas de figures, vous êtes tenus de passer un permis d'exploitation* pour obtenir :

- Une licence de débit de boisson des 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} catégories.
- Les petites et licences de restaurant**

Des spécialistes de la formation et des professionnels des CHR se sont mobilisés pour vous construire une formation adaptée à cette législation et vous proposent chaque semaine, des stages dans toutes les grandes villes de la région Rhône-Alpes.

Des contacts locaux pour vous informer et vous inscrire :

UMIH 38 - Chambre D'Industrie Hôtelière De L'Isère
107 rue des Alliés - 38100 Grenoble
Tél. : 04 76 49 00 36 - Fax : 04 76 21 95 47 - cithi@wanadoo.fr

Un n° national pour les modalités de cette formation :
0 810 122 368

UMIH FORMATION

22 rue d'Anjou F-75008 PARIS
Tél : 01 42 66 44 47 - Fax : 01 42 66 44 79

Organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur par arrêté du 5 juin 2007 - N° Agrément INTD0730027A

*La loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances et son décret d'application du 15 mai 2007.
**Permis d'exploitation pour l'établissement pourvu de la "petite licence restaurant" ou de la "licence restaurant", obligatoire à partir du 1^{er} avril 2009.



